

MOBILITE POST DIPLOMEE



ANNEE AUTREMENT



RÉUSSIR
autrement

MFR LES 4 VENTS
3 rue d'Alsace
88160 Ramonchamp

Tél. 03.29.25.02.06

Votre contact :

Joëlle JEANDEL

chargée de Mission "mobilité
européenne"

TEL 06.79.05.12.61

email :

joelle.jeandel@mfr.asso.fr

FINALITES : contribuer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés de niveau IV et V par la création d'un dispositif innovant au sein des MFR : *faciliter la transition vers le marché du travail, accompagner sur un projet professionnel avec la poursuite des études*

Objectifs : compléter sa formation pour acquérir une maturité et une expérience renforcée en mobilité
Développer la confiance en soi et des acquis complémentaires à faire valoir au moment de l'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi

PUBLIC :

- jeunes en mobilité post-bac, ou à l'issue de la certification BEPA qui partent dans le cadre d'Erasmus +

Condition indispensable : avoir son BAC et/ou sa certification BEPA

STATUT :

- stagiaire de la formation continue

Formation non diplômante

Une attestation EUROPASS MOBILITE sera délivrée aux stagiaires

BOURSE ERASMUS + :

MOBILISATION d'une bourse forfaitaire ERASMUS + selon les règles établies par l'agence Erasmus + France Education et Formation (liées au choix du pays de destination et du nombre de jours)

VERSEMENT : par virement bancaire ou par chèque à raison de 60 % à la signature du contrat, 20 % à mi-parcours et 20 % solde lors de la restitution des pièces justificatives (rapport du participant, attestation de présence, carnet de bord, titres de transport originaux)

FRAIS FINANCIERS : CALCULES SUR BASE D'UNE MOBILITE DE 6 MOIS

- Frais Administratifs :
350,00 € : comprenant inscription dans le dispositif, assurances de l'établissement, frais d'élaboration et de suivi de dossier
10,00 € : adhésion à l'association
- Frais pédagogiques :
275,00 € : dispositif de positionnement en amont et de valorisation à l'issue du parcours (35 h)
30,00 € de suivi de stage par mois de mobilité: accompagnement, capitalisation de l'expérience

FRAIS DE TRANSPORTS :

Bourse erasmus + : subvention forfaitaire selon les kms

Chaque participant achète cependant son (ses) billet (s) et s'engage à fournir une copie à la MFR et les originaux au retour de la mobilité.

ASSURANCES :

Chaque participant ou son représentant légal s'engage à contracter une assurance rapatriement et responsabilité civile et à en fournir une copie à la MFR

PARTENARIAT EUROPEEN :

Le choix des lieux de stage s'effectue dans le réseau de partenaires de la MFR gage de qualité, les modalités d'accueil et notamment d'hébergement devront s'effectuer dans le respect des conditions négociées en amont avec les partenaires européens dans le cadre du parcours de formation de la MFR

DEPART EN MOBILITE : selon convenance à compter du 1^{er} Septembre avec retour impérativement au plus tard première semaine de mars.

CONTRACTUALISATION :

- Convention de stage signée par toutes les parties
- Contrat d'engagement du dispositif de formation intitulé « année autrement » via programme Erasmus + post Bac
- Contrat financier ERASMUS +

Il est rappelé que toute rupture du contrat en cours de mobilité ou faute grave de la part du participant entraîne le remboursement de toutes les sommes engagées

PROLONGATION DU PARCOURS : à 12 mois : avec plus-value

